

La Gazette des Comores

*Paraît tous
les jours sauf
les week-end*

Quotidien Indépendant d'Informations Générales

21^{ème} année - N° 3765 - Vendredi 27 Novembre 2020 - Prix : 200 Fc

SANTÉ PUBLIQUE

Évaluation du système de santé



Atelier évaluation du système de santé.

COMMUNIQUÉ

Nous informons notre aimable clientèle de la reprise des vols EWA AIR Moroni-Mayotte-Moroni tous les vendredis à compter du 27 novembre avec des correspondances pour la Réunion.

Nos bureaux sont ouverts de 8 H à 12H.

**Contact : + 269 773 87 41/email : resa@australairkm.com /
Route de l'Alliance Franco-Comorienne**

SOCIÉTÉ

La Génération Égalité dit non à la violence faite aux femmes

A l'occasion de la journée internationale de l'élimination des violences à l'égard des femmes, l'UNFPA a organisé en collaboration avec l'Ong Hifadhui une cérémonie de célébration à M'vouni. L'occasion rêvée pour les deux organisations de dénoncer les violences faites à la femme et à l'enfant. Mais également de mettre en place des actions réparatrices et accompagnatrices. 16 jours d'activités contre la violence sont lancés au niveau national depuis le 25 novembre.

C'est sous le thème « Orangez le monde, la Génération Égalité s'oppose aux viols » que la journée internationale de l'élimination des violences à l'égard des femmes a été célébrée mercredi 25 novembre dernier à M'vouni dans la région de Bambao. Ce thème retenu mérite une attention particulière pour tous les pays surtout les Comores, tenant compte de l'évolution exponentielle des nombres de cas de violences enregistrés ces derniers temps par les services d'écoute.

A cet effet, la coordinatrice

internationale du programme UNFPA Comores, Efith Ouattara, s'est exprimée à travers les mots de la déclaration de la directrice exécutive de l'UNFPA, Dr Natalia Kanem dans cette lutte contre cette violence faite à la femme, que ce soit sur des propos sexiste, humiliation ou agression physique. « Assez ! C'est ce que nous disons, aujourd'hui et chaque jour, à toutes les formes de violence contre les femmes et les filles. Assez pour la violence domestique. Assez pour violer. Assez pour les pratiques néfastes comme les mutilations génitales féminines. Et assez pour l'impunité pour l'une des violations les plus flagrantes et les plus répandues des droits de l'homme. Les femmes et les filles ont parfaitement le droit de vivre sans violence, partout. Elles ont droit à la paix à la maison, en public et en ligne », a-t-elle réitéré.

Pour mémoire, l'année dernière, dans plus de 130 pays, l'UNFPA a fourni des services de soutien médical ou psychosocial à plus de 760 000 survivants de violence. Dans les situations humanitaires, rien qu'au cours des 10 premiers mois de 2020, les efforts de prévention et

d'intervention ont atteint 2,8 millions de femmes et de filles. Pourtant, et toujours, la communauté internationale doit faire plus. « La COVID-19 révèle, de manière douloureuse mais instructive, toutes les façons dont nous devons penser et agir différemment », concède-t-elle.

Cette année encore, le mouvement international des femmes marque 25 ans depuis que le Programme d'action de Beijing a défini un plan ambitieux pour réaliser l'égalité des sexes. Des lueurs d'espoir pour affirmer l'égalité de sexe mais également pour dénoncer les préjugés et la discrimination. De son côté la présidente de l'Ong Hifadhui, Rahmatou Goulam pour qui cette cérémonie revêt une signification particulière. Elle constitue, une occasion exceptionnelle pour dénoncer les différentes formes de violences dont les femmes sont les plus touchées.

A cet effet, les actes ignobles que les femmes ont endurés en étant battues, violées, ou encore assassinées. « Elles sont ainsi victimes d'agressions verbales, physiques, sexuelles, elles sont également victimes de harcèlement notamment



dans leur milieu professionnel, via les réseaux sociaux ou au sein même de leur foyer conjugal où les enfants sont généralement, les plus exposés » rappelle la coordinatrice. Bien que des efforts aient été déployés du côté de la justice, Rahmatou Goulam, dit que les textes ne suffisent pas. Elle appelle donc à une révision des textes pour une justice équitable. « Il faut une application de ces textes et un suivi sans faille. Je constate malheureu-

sement que les infractions que je qualifie de criminelles se multiplient davantage, et je renvoie la faute à la justice notamment aux responsables de l'application des peines » conclut-elle. À cette occasion, les organisateurs ont décidé 16 jours d'activisme contre la violence à l'égard des femmes, du 25 novembre au 10 décembre au niveau national.

Andjouza Abouheir

LUTTE CONTRE LA VIOLENCE FAITE AUX ENFANTS

Lancement d'une campagne de sensibilisation sur la protection des enfants

Dans le cadre de la lutte contre les violences faites aux enfants, Mwana tsi wa mdzima en partenariat avec l'Unicef ont lancé une campagne de sensibilisation sur la protection des enfants jeudi 26 novembre. Cette occasion a permis à ces derniers d'outiller les adultes sur différentes formes de violences faites aux enfants.

En marge de la journée internationale de la lutte contre la violence, Mwana Tsi wa Mdzima, l'ASCOBEF et l'UNICEF ont lancé une campagne de sensibilisation sur la protection de l'enfant et leur ambition de mettre un terme

à la violence envers les enfants. L'objectif était d'informer sur les droits des enfants et comment faire en cas de situation d'un enfant violé. « Rappelez-vous, la convention internationale des droits de l'enfant, que nous avons ratifié, décrète en son article 3 que toute décision concernant un enfant doit tenir pleinement compte de l'intérêt supérieur de celui-ci. Nous avons besoin de l'implication de la disponibilité de tous, juges, enseignants, avocats, médecins, religieux, citoyens comme autorités de santé et de l'intégrité physique et morale de nos enfants », déclare la présidente de Mwana Tsi Wa Mdzima,

Najda Said Abdallah.

Cette campagne présente un volet de sensibilisation pour les adultes concernant leurs rôles auprès des enfants car, selon l'Unicef particulièrement cette année, les cas des viols ont fortement augmenté. « Depuis le début de l'année 2020, le service d'écoute de Ngazidja a accueilli près de 197 victimes de violence dont 165 victimes de violences sexuelles en majorité des filles de 11 à 17 ans, annonce le représentant de l'Unicef, Dr Marcel S. Ouattara. Ces victimes ont bénéficié de l'accompagnement des associations qui ont joué un rôle primordial dans la dénonciation de

ces violences, de l'assistance juridique, financière et psychologique de la part de la France qui finance depuis le mois de juillet 2020, un projet de prévention de toutes formes de violences basées sur le genre et leurs conséquences en union des Comores ».

Plusieurs acteurs de lutte contre la violence ont pris part à cette rencontre en vue de plaider auprès des décideurs de prendre en compte un programme spécifique pour les enfants en situation de handicap. «

Je voudrai plaider auprès des décideurs pour que les enfants vivant avec handicap soient pris en compte de manière très engagés pour que des programmes spécifiques à leur endroit soient développés pour qu'effectivement, aucun enfant ne soit laissé pour compte », implore la commissaire au genre Mariama Ahamada Msa.

Raanti Aboubacar

Sambi empêché d'assister aux funérailles d'un membre de sa famille

L'ancien président Ahmed Abdallah Mohamed Sambi est empêché de faire ses adieux à un membre de sa famille décédé en France et dont le corps a été rapatrié hier jeudi. Mohamed Abdallah Halidi connu sous le nom de Mon Garçon était le beau frère du fils de l'ancien président, avec qui il entretenait de bonnes relations. D'après son avocat, Me Ahamada Mahamoud, la demande a été formulée le 24 novembre dernier et déposée le lendemain dans la matinée chez le juge d'instruction en charge du dossier du président Sambi.

L'avocat avait demandé au magistrat instructeur de « l'autoriser à assister à l'enterrement du feu Mon Garçon lequel fût le beau frère du fils de l'ancien président qui s'appelle Mohammad ». Il a aussi demandé de « permettre à l'ancien président d'aller participer à la prière mortuaire qui se tenait à l'aéroport de Hahaya avant que la dépouille ne soit acheminée à Anjouan ». D'après toujours notre interlocuteur, jusqu'à hier jeudi 26 novembre, le juge d'instruction n'avait pas donné suite à la demande. L'enterrement a eu lieu hier jeudi en fin d'après-midi à Mutsamudu sa ville natale en l'absence de l'ancien chef de l'Etat en détention depuis plus de 2 ans sans procès.



Communiqué

La SONELEC informe que les travaux de ses groupes électrogènes d'Itsambouni sont achevés et elle porte à la connaissance de son aimable clientèle la reprise de son programme de distribution de l'électricité à partir de ce 17/11/2020. Les régions seront alimentées de 16h00 à 00h00 et Moroni en permanence.

La SONELEC s'excuse des désagréments causés ces derniers temps par des pannes techniques perturbant fortement la distribution.

SANTÉ PUBLIQUE

Évaluation du système de santé

Pour se conformer aux normes internationales en système de santé pour un capital humain performant, le ministère de la santé à travers son inspection générale avait lancé une enquête de plusieurs mois qui consistait à évaluer la disponibilité et la capacité opérationnelle de services de santé mais également la qualité des soins, la vérification des données et les indicateurs de prestations. Les acteurs impliqués ont été réunis à un atelier pour faire la révision du rapport en vue de le valider.

Le ministère de la santé avec l'appui financier du projet COMPASS a organisé hier jeudi 25 novembre, un atelier de validation nationale du rapport des modules HHFA-SDI, nom que porte l'enquête. Prévues pour durer 2 jours, cette réunion de travail a pour objectif d'impliquer les acteurs du systè-

me sanitaire en vue de valider le rapport technique afin d'apporter leurs contributions en termes d'amélioration. Dans son mot d'ouverture, le secrétaire général du ministère de la santé, Jean Youssouf a expliqué que l'accès à la couverture sanitaire universelle pour toute la population comorienne est une priorité du gou-

vernement et qu'elle cadre parfaitement dans la vision du plan Comores émergent.

C'est ainsi que le pays s'est fixé comme objectif de promouvoir un système de santé aux normes internationales pour un capital humain performant. Ce qui a motivé le ministère de la santé à prendre la décision de réaliser une enquête d'envergure qui permettra de fixer, de déterminer, surtout et d'évaluer l'ensemble du système de santé dans le pays. « Le résultat de cette enquête va constituer une base de données fiable et actualisée. Sur la disponibilité et la capacité opérationnelle de

l'ensemble des services essentiels de notre système de santé. Elle va aider également à la vérification de données et la qualité de soin et de service », explique-t-il.

Quant au coordinateur de l'enquête, Hamidou Bounou Said, il a expliqué qu'il s'agit bien d'une enquête portant quatre modules permettant de mesurer la disponibilité et la capacité opérationnelle dans les structures sanitaires privées et publiques que ce soit en termes de médicaments, d'infrastructures et d'équipements et ce dans tous les secteurs confondus : maternelle, gynécologie, pédiatrie...etc. afin

d'avoir des informations et de données vérifiables mais également, la mesure des indicateurs de prestataires de services.

« Comment le médecin et l'infirmier prennent en charge, le temps, les instruments » indique-t-il. Aussi, ce rapport consiste également à fixer des limites pour les absences non justifiées dans les milieux hospitaliers. « Tous ces outils ont été mis en place à travers une enquête bien déterminée dans les structures. À partir de là nous allons restituer ce rapport », conclut-il.

Andjouza Abouheir

CONSEIL DE L'ORDRE DES AVOCATS

Me Tadjiddine Ben Mohamed : "Je ne compte pas faire un recours car je suis élu par la majorité des avocats"

Après la conférence de presse Me Mohamed Abdoulohab, le bâtonnier élu par « acclamation », son concurrent Me Tadjiddine Ben Mohamed n'a pas tardé à réagir. Selon lui, il ne fera pas de recours car il a été élu bâtonnier par la majorité des avocats.

Le mercredi 25 novembre, le bâtonnier déclaré « élu par acclamation » par le bureau sortant du conseil de l'ordre des avocats avait affirmé qu'il n'y a pas deux bâtonniers et que c'est lui qui était élu et que son adversaire Me Tadjiddine pouvait faire un recours devant les juridictions. Sans tarder, Me Tadjiddine Ben Mohamed se dit serein et a rassuré par la suite qu'il ne fera pas de recours.

« Je suis élu bâtonnier par les avocats dans la transparence comme la loi le prévoit et je ne vais pas faire des recours », déclare-t-il. Toutefois, l'opinion publique s'interroge à quel point se vouer depuis l'assemblée générale cacophonique du 22 novembre dernier. Chacun des deux candidats à la succession d'Ibrahim Ali Mzimab se déclare élu bâtonnier. Et Me Tadjiddine estime que seule la Cour d'Appel a le dernier mot pour apaiser cette situation. « Comment, peut-on accepter une élection par acclamation alors qu'aucun texte régissant notre profession ne fait référence à ce procédé », s'interroge-t-il.

« Aucun texte régissant notre profession, n'a prévu un vote par acclamation. Le seul article qui

parle des élections du conseil de l'ordre c'est l'article 33 et celui-ci prévoit une seule procédure, le vote plurinominal à bulletin secret. Le bâtonnier sortant Me Mzimab n'avait pas le pouvoir ni le droit en termes de loi de déclarer un bâtonnier par sa propre acclamation », poursuit-il. Ce dernier a expliqué que l'article 33 de la loi est très clair. « Le candidat doit avoir prêté serment au moins depuis trois ans. Et Abdoulohab Mohamed a prêté il y a seulement deux ans, en 2018. J'avoue qu'il est bon juridiquement, mais l'article 33 ne le permet. Donc à ce titre, sa candidature est irrecevable », conclut-il.

Nassuf Ben Amad



VIOLENCE FAITE AUX FEMMES

Le bureau de Moroni de la fondation Mohamed VI célèbre aussi la journée



Une Conférence sur la violence faite aux femmes a été animée ce jeudi 26 novembre par Oustadh Fatima Abdou Ahamada. Cette dernière rentre dans le cadre des activités organisées par le bureau de la fondation Mohamed VI du Maroc à Moroni pour marquer la célébration de la journée mondiale contre les violences faites aux femmes.

Le monde entier a célébré le 25 novembre dernier la journée internationale de lutte contre la violence faite aux femmes. Aux Comores, plusieurs associations et regroupements ont célébré la journée dont l'ONG musulmane de la fondation du roi Mohamed VI du Maroc à Moroni. Ils ont saisi cette occasion

pour défendre la noble cause. Ainsi Oustadh Fatima Abdou a animé une conférence débat sur la lutte contre la violence faite aux femmes mais également sur d'autres thèmes.

Après avoir dressé les causes et conséquences de ce qu'elle appelle une maladie contagieuse dans une société, la conférencière appelle les décideurs politiques à prendre des sanctions exemplaires. « Une fois qu'un enfant est violé ou bien une femme agressée, il faut prendre des sanctions exemplaires. Il ne faut pas avoir de la pitié avec ces agresseurs », lance-t-elle, avant d'ajouter que « les arrangements familiaux ou villageois doivent cesser. Ainsi nous pourrions trouver une solution pérenne ».

La conférencière propose qu'il y

ait un budget spécial au niveau du gouvernement pour financer des formations professionnelles exclusivement pour les femmes les plus démunies. Dr Abdoulhakim Mohamed Chakir, membre de cette fondation remercie les organisateurs de cette conférence. Et pour lui, puisqu'il s'agit d'une question qui touche toute les couches sociales, c'est tout à fait normal que les femmes lèvent aussi la tête. « Combien d'enfants ont-ils eu une bonne ou mauvaise éducation ? Ce sont les mères sans nul doute qui y contribuent. Voilà, aujourd'hui, les femmes commencent à prendre leur place méritée », se réjouit le président de l'Alliance des Oulémas aux Comores.

Ibnou M. Abdou

Interview

IDRISSÉ MOUSSA, ÉCRIVAIN

"Le Comorien n'est pas d'ordinaire, ce qu'on peut appeler un lecteur vorace"

Idrisse Moussa, un jeune écrivain, qui a une plume en racine et tronc vient de sortir son livre « Le poids du silence ». Docteur en lettres et sciences humaines et professeur de FLE à l'alliance française de Mutsamudu, il est l'un des hommes de lettres talentueux, malgré sa modestie. Interrogé par La Gazette des Comores/HZK-Press, il montre que ce qui l'a motivé à écrire ce livre est surtout le silence acharné sur les dix ans de séparatisme.

Question : Vous venez de sortir votre livre intitulé « Le poids du silence ». Ce dernier a un sens incompris selon une lecture approfondie de nos soins. Pourquoi ce titre ?

Idrisse Moussa : Le « poids du silence » est d'abord une épreuve,



une succession d'épreuves pénibles et douloureuses pour le personnage. Il les porte et les supporte, et même fièrement, du début à la fin du

roman. Mais n'est-ce pas aussi notre quotidien, de supporter le poids de notre silence ?

Question : Ecrire pour une société non lectrice n'est-il pas vraiment ce poids du silence ?

IM : Le Comorien n'est pas d'ordinaire, ce qu'on peut appeler un lecteur vorace, et c'est en effet un poids de notre silence. Mais il ne faut pas se limiter au sens de la naïveté, le poids du silence traduit également une longue réflexion. C'est en plongeant dans le silence que tout devient clair, car dans le silence le bien et le mal se distinguent, pour reprendre des termes du livre. Et donc, je n'écris pas seulement pour figurer dans la liste des écrivains comoriens mais pour partager le poids de notre silence.

Question : Le message principal de ce livre se résume en quoi ?

IM : Ce qui m'a motivé pour ce livre c'est surtout ce silence acharné pour les dix ans de séparatisme. A

croire que personne ne veut en parler. Je veux dire, c'est quand même une tranche de notre Histoire. Peu importe nos raisons, elle doit exister quelque part. Mais le fond de mes écrits n'est pas seulement ce mutisme face à l'Histoire, c'est surtout ce silence obstiné qui ne cesse de hanter le peuple Comorien. Nous ne cessons de reproduire les mêmes erreurs du passé. Et j'ai justement envie de dire à mon lecteur qu'il est maître de sa vie, que tout ce qu'il subit relève de son mutisme.

Question : En un mot comment penses-tu promouvoir ton livre ?

IM : Je préfère confier à des professionnels cette notion de promotion. J'ai opté pour les organes de presse pour le faire.

Propos recueillis par Nabil Jaffar

MORT D'ADINA

Le collectif Adina demande une enquête indépendante

Suite à l'interdiction d'une marche pacifique, le collectif d'Adina demande une enquête indépendante des urgences médicale pour mieux éclairer les circonstances troublantes du décès d'Adinane Tanchik. Une lettre a été reformulée et adressée au président de la République pour solliciter son appui.

Le refus d'une marche pacifique pour demander des réponses à la mort troublante du feu Adinane Tanchik ne fait que renforcer la lutte qui commence à prendre une autre ampleur. Devant la presse, hier jeudi 26 novembre, le collectif d'Adina demande une enquête indépendante pour éclairer les circonstances troublantes du décès de feu Adina. Cette dernière est motivée par la sortie de divers communiqués de l'hôpital El-Maarouf. « Seule une enquête administrative et technique indépendante fera la lumière des manquements et permettra aux autorités nationales de prendre les mesures nécessaires. A ce sujet, le collectif a adressé un courrier au Président de l'Union en vue de solliciter son appui à l'organisation de l'enquête citée », sollicite Idriss Mohamed, le porte-parole dudit collectif.

Ce dernier est inquiet que depuis la mort de l'artiste, l'enquête menée par le ministère tutelle n'est toujours pas communiquée. « Certes nous avons foi en Dieu et au destin mais cela ne doit pas nous empêcher de chercher à comprendre ce qui s'est

passé et d'en tirer les leçons en vue d'éviter éventuellement d'autres drames à l'avenir », souligne-t-il.

Rappelons que dans pareilles situations, le cas Adina n'est pas un cas isolé. D'autres personnes ont succombé dans des circonstances non élucidées. Pour rappel, Adinane Tanchik est mort le 5 novembre et il a fallu 10 jours pour que la direction d'El-Maarouf communique pour expliquer les circonstances de sa mort. « Elle nous apprend d'abord que l'hôpital de référence ne possédait que trois dispositifs d'oxygéna-

tion au moment des faits, ce qui nous paraît inacceptable. Cette lettre fournit en outre un détail qui n'est pas passé inaperçu : le malade est arrivé aux urgences à 19h10 ou 19h11 et n'a été oxygéné qu'à 19h20. Près de 10 mn d'attente donc ! Pour rappel, le Dr Sounhadji, cardiologue connu, souligne qu'au-delà de 3mn la situation devient critique », conclut-il.

Andjouza Abouheir



Le collectif Adina devant la presse.

COMMUNIQUE DE PRESSE**POUR UNE ENQUÊTE INDÉPENDANTE SUR LES URGENCES MÉDICALES**

Le chanteur Adinane Taanchik, notre ADINA national, est décédé dans des circonstances troublantes à l'hôpital El-Maarouf le 5 novembre. Après le temps de la douleur et celui des nombreux hommages rendus à un artiste exceptionnel, vient celui des interrogations. Certes nous avons foi en Dieu et au destin mais cela ne doit pas nous empêcher de chercher à comprendre ce qui s'est passé, d'en tirer les leçons en vue d'éviter éventuellement d'autres drames à l'avenir. Voilà pourquoi des citoyens se sont levés pour rappeler que la vie des malades admis à l'hôpital et dans les cliniques privées COMPTE. Ainsi est né le Collectif Adina qui tient cette conférence de presse.

Depuis la mort du chanteur, l'hôpital El-Maarouf est indexé par une partie de l'opinion : manque de matériel, négligences diverses, etc. De son côté l'établissement se défend. Il assure que tout avait été fait dans les règles pour sauver Adina. Cependant, une lettre signée par le

directeur de l'hôpital renforce les inquiétudes. Elle nous apprend d'abord que l'hôpital de référence ne possédait que trois dispositifs d'oxygénation au moment des faits, ce qui nous paraît inacceptable. Cette lettre fournit en outre un détail qui n'est pas passé inaperçu : le malade est arrivé aux urgences à 19h10 ou 19h11 et n'a été oxygéné qu'à 19h20. Près de 10 mn d'attente donc !! Pour rappel, le Dr Sounhadji, cardiologue connu, souligne qu'au-delà de 3mn la situation devient critique.

Nous avons demandé l'autorisation d'organiser une marche pacifique respectant les mesures barrières et encadrée par les forces de sécurité. Nous avons voulu par la même occasion rendre un hommage appuyé à l'artiste national de premier plan qu'était Adina et demander que toute la lumière soit faite sur les conditions de sa disparition. Malheureusement le Préfet de Moroni a estimé devoir interdire cette marche.

Les Comoriens doivent être rassurés s'agis-

sant des soins médicaux qui leur sont prodigués dans les différentes structures privées et publiques : seule une enquête administrative et technique INDEPENDANTE éclairera tous les manquements et permettra aux autorités nationales de prendre les mesures nécessaires. A ce sujet, le collectif a adressé un courrier au Président de l'Union en vue notamment de solliciter son appui à l'organisation de l'enquête citée.

Nous souhaitons enfin faire entendre la revendication des Comoriens ordinaires en faveur d'un Conseil de l'Ordre des Médecins dynamique prêt à sanctionner les fautes commises par au nom des principes d'équité et de responsabilité et sans esprit corporatiste. Nous invitons enfin toutes les bonnes volontés à nous rejoindre pour faire aboutir notre revendication,

Moroni le jeudi 26/11/2020.

COOPÉRATION SNU/GOUVERNEMENT

Le gouvernement et l'UNICEF revoient un nouveau cadre de coopération pour les 5 ans à venir

Le gouvernement comorien et le fonds des nations unies pour l'enfance (Unicef) ont organisé un atelier ce jeudi 26 novembre pour élaborer ensemble un nouveau programme du pays (CPD) 2022-2026. Il était question de voir comment l'UNICEF peut apporter sa contribution sur la réalisation des droits des enfants comoriens au niveau de la protection, de leur éducation et de leur santé dans les cinq années à venir.

Un atelier de concertation a réuni le gouvernement et le fonds des nations unies pour l'enfance (UNICEF) dans le but de revoir et de valider un nouveau cadre de coopération sur la réalisation des cinq piliers des objectifs du développement durable vers les cinq ans à venir. Ce programme doit démontrer clairement son alignement par rap-

port aux documents stratégiques nationaux dont le PCE (Plan Comores Emergentes) afin de proposer des solutions novatrices aux problèmes qui touchent les enfants comoriens à savoir la santé, la nutrition, l'eau, l'éducation et la protection contre toute forme de violence, d'abus et de maltraitance.

« Ce nouveau programme de coopération est une déclinaison du cadre de coopération de Système des Nations Unies vu sous l'optique du mandat et des avantages comparatifs de l'UNICEF », explique Marcel Ouattara. Pour cela le représentant fait appel à plus de collaboration et un partenariat renforcé sur le plan national et au niveau multilatéral et autres partenaires afin d'assurer la réalisation effective des droits des enfants comoriens et sans exception.

De leur côté, le commissariat généra au plan précise que le pro-



chain cadre de développement Pays de l'UNICEF pour la période 2022-2026 doit multiplier les efforts aux fins d'accumuler un niveau de com-

pétences et d'expériences élevées pour faire face aux enjeux et défis présents et futures du pays. « Le programme doit viser l'éducation, la jeu-

nesse, la protection sociale et l'emploi car ils sont des domaines prioritaires à prendre en compte dans le prochain cycle de coopération entre le SNU et le gouvernement comorien », avance Ibrahim Abdourazak, le directeur général de la planification.

Selon lui, il s'agit de développer avec l'UNICEF et l'ensemble des parties prenantes un consensus sur les priorités du septième programme pays pour la période des cinq années à venir. « L'efficacité de la mise en œuvre du PCE réside entre autres dans l'appropriation et l'internalisation des politiques engagées et la mise en place d'un cadre de renforcement des capacités nationales en matière de planification et de suivi évaluation sur la base d'une démarche commune et participative », conclut-il.

Kamal Gamal

SPORT

Maradona, figure légendaire du football moderne a tiré sa révérence

Maradona, légende mondiale, est mort le 25 novembre dernier chez lui à Buenos Aires à l'âge de 60 ans, suite à un arrêt cardiaque. La star argentine avait focalisé l'attention du monde entier. Il a fait rêver plusieurs générations. Dans tous les continents, des footballeuses et footballeurs se font appeler Maradona en l'honneur à sa haute technicité. Nous avons tendu notre micro à des sportifs. Ils sont attristés par la tragédie, mais ont réagi.

Diego Armando Maradona dit Diguaita est né le 30 octobre 1960 en Argentine et, est mort le 25 novembre 2020 à Buenos Aires. Récemment, il a subi une intervention chirurgicale pour un hématome cérébral. Mais, il a rendu l'âme, suite à un ennui cardiorespiratoire. Le « dieu vivant » du football contemporain laisse derrière lui, cinq orphelins. Le légendaire milieu de terrain offensif tourne le dos à la vie à l'âge de 60 ans. Dakota Issouf Ahamada Bachirou, entraîneur d'Amicale Club de Chezani, (D1) est affligé par ce départ sans retour de notre idole : « Le monde a perdu une vitrine du football mondial. Maradona ne se contentait pas seulement de jouer. Il était un rassembleur. Il fait partie des rares personnes qui voulaient que tout le monde réussisse dans la vie. Il voulait surtout stabiliser la vie des joueurs professionnels. Bref, c'est un joueur et un éducateur chevronné ».

En effet, il fut un moment où, avec le révolté international français Eric Cantonna, l'attaquant argentin voulait créer un syndicat des footballeurs professionnels. La Fifa voyait d'un mauvais œil le projet. Du coup, l'idée a été étouffée dans l'œuf.

Partout dans le monde, des footballeuses et footballeurs se font appeler Maradona, en l'honneur à sa haute technicité. La footballeuse Hayiriat Abdourahmane dit Maradona est très accablée par cette mort. Elle déclare : « Quand on m'a annoncé la triste nouvelle par sms, je n'avais pas cru. Dans le laboratoire, en plein travail, j'ai failli perdre connaissance. C'est triste. Le nom Maradona, je l'ai eu à Ajao. Lors de mon 1er match, j'ai ouvert le score par un but, que les analystes sportifs ont qualifié de but d'anthologie. Paix à son âme ».

Partout dans le monde, des footballeuses et footballeurs se font appeler Maradona, en l'honneur à sa haute technicité. La footballeuse Hayiriat Abdourahmane dit Maradona est très accablée par cette mort. Elle déclare : « Quand on m'a annoncé la triste nouvelle par sms, je n'avais pas cru. Dans le laboratoire, en plein travail, j'ai failli perdre connaissance. C'est triste. Le nom Maradona, je l'ai eu à Ajao. Lors de mon 1er match, j'ai ouvert le score par un but, que les analystes sportifs ont qualifié de but d'anthologie. Paix à son âme ».

Zainoudine Msoili, entraîneur de Volcan club de Moroni, n'en revient pas. La mort de la vedette Higuaita l'a affecté. « Le monde entier a perdu une figure légendaire du football moderne. Cette discipline est en deuil. Il a marqué le football. C'est un ambassadeur de la discipline. Il nous tourne le dos, mais ses actions vibreront toujours dans le cœur de la communauté footballistique. Aux Comores, il était une idole particulière. Des filles et des garçons se font

appeler Maradona. Je présente mes condoléances à toute la famille », dit-il.

Maradona était bien plus qu'un grand élément de l'histoire du football de son pays. C'est une icône mondiale. Joint par téléphone depuis l'île de Djumbe Fatima, le Malgache entraîneur d'Espoir Club de Nyumashoua, Rabemanantsoa Auguste, est très abattu par cette mort de la star mondiale. « Maradona est un citoyen argentin. Mais, il était un grand footballeur mondial. La communauté

footballistique entière est endeuillée. C'est le destin. L'homme ne peut rien faire. Nous remercions Dieu de nous l'avoir donné. Le même Dieu l'invite au paradis », avance-t-il. Notre interlocuteur de la Grande île est un chrétien croyant et pratiquant. La rédaction partage l'affliction mondiale et, présente ses condoléances à tous les footballeurs en général, et à la famille en particulier !

Bm Gondet



Le Bureau de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) à Moroni en collaboration avec le Ministère de l'Intérieur, de la Décentralisation, de l'administration Territoriale, chargé de relations avec les institutions publie un Appel à Candidature pour

RECRUTEMENT D'UNE CONSULTANT/E pour l'

Appui à l'OIM dans la mise en œuvre du processus des Indicateurs de Gouvernance des Migration (IGM) en Union des Comores

CONTEXTE DE LA CONSULTANCE

En tant qu'agence des Nations Unies chef de file dans le domaine de la migration, l'OIM a élaboré le Cadre de Gouvernance des Migration (CGM), qui définit les éléments essentiels pour soutenir une migration planifiée et bien gérée. Les indicateurs de gouvernance des migrations (IGM) ont ensuite été développés par l'OIM en collaboration avec l'Economist Intelligence Unit (EIU) afin de rendre le CGM opérationnel.

L'IGM est constitué de 90 indicateurs standards fondé sur les six dimensions du CGM, visant à déterminer si une certaine politique/stratégie est en place. Ces informations sont incluses dans la matrice IGM. A partir de la matrice, les domaines prioritaires sont identifiés en tenant compte du contexte national et son ensuite utilisé pour former la base du profil de gouvernance des migrations.

Depuis 2015, 68 pays se sont lancés dans le

processus IGM, dont l'Union des Comores. Cette année, l'OIM et l'EIU évalueront les politiques de migration sur la base du cadre IGM et organiseront un dialogue interministériel pour discuter et valider les données obtenues. L'objectif général de cette mission est d'appuyer la mise en œuvre de l'évaluation des IGM en UNION des Comores selon le processus et la méthodologie définie par l'équipe IGM de l'OIM.

RESPONSABILITES DU/DE LA CONSULTANT/E

Dans ce contexte, le/a Consultant/e réalisera les principales actions suivantes :

- 1) Assurer le rôle de point focal de l'OIM pour la collecte des données
- 2) Réviser le draft de la matrice d'évaluation des politiques de migration
- 3) Appuyer l'organisation d'une consulta-

tion interministérielle

4) Soutenir la rédaction du rapport Final
COMMENT SOUMETTRE LA CANDIDATURE

Les TDRs détaillés en version électronique peuvent être obtenus sur demande à l'adresse suivante : IOMMadagascar@iom.int.

Les candidatures comprenant un CV détaillé et une lettre de motivation avec les contacts et détails de deux références professionnelles, une brève proposition narrative (5 pages maximum) présentant la manière dont la consultance sera réalisée, ainsi que une proposition de frais de consultance doivent être envoyés à l'adresse e-mail suivante : IOMMadagascar@iom.int avant le 10 décembre 2020 avec dans l'objet de l'email la mention : « Candidature 2020-004-KM10 ». Les candidatures incomplètes et/ou reçues après la date limite seront rejetées.

COMMÉMORATION

Il y a 31 ans était assassiné le Président Ahmed Abdallah Abderemane

Le parcours du Président Abdallah ne peut se résumer en un article d'une page, tant cette personnalité a marqué d'une façon indélébile notre histoire contemporaine.

Dans la nuit du 26 au 27 novembre 1989, l'homme qui avait proclamé l'indépendance du pays le 6 juillet 1975 fut abattu dans sa maison par ceux-là même qui étaient censés assurer sa sécurité, à savoir les hommes du mercenaire Bob Denard. Comme l'a écrit un journal, l'un des fils du président, Salim Abdallah, a expliqué son scepticisme dans le documentaire de Laurent Boullard, Bob Denard, le Sultan blanc des Comores (2012) : « Il y avait deux Comoriens (Abdallah et Jaffar) et trois Français Denard, Marques (Dominique Malacrino) et le capitaine Siam (Jean-Paul Guerrier) qui étaient dans la pièce. Les Français s'en sortent vivants et les deux Comoriens morts ». Chercher l'erreur peut-on ajouter. Même si lors du procès ce même Salim avait refusé, contre toute attente, de charger les mercenaires.

Les différentes versions des faits présentés par les mercenaires lors des procès organisés en France ont été des

plus contradictoires. Accusant pêle-mêle l'Armée comorienne à l'époque de comploter contre le président même s'ils ont récusé cette version des années après et reconnaissant que l'attaque de la présidence était un simulacre de leur cru. A ce jour les circonstances exactes de son assassinat font l'objet de multiples spéculations.

Bob Denard a été condamné en 2006 à cinq ans de prison avec sursis. Mais sa mort survenu un an plus tard, a fait qu'il a emporté bon nombre de secrets sur les Comores dans sa tombe. Comme celui d'un autre événement survenu 11 ans (1978) plutôt avec l'assassinat d'un autre chef de l'État en la personne d'Ali Soilih Mtsachiwa et dont il était parmi les instigateurs.

On espère qu'un jour, une commission nationale se penchera sur ce dossier qui constitue comme beaucoup d'autres dossiers de la même mouture une partie de notre mémoire collective que nous refusons d'examiner de façon sereine.

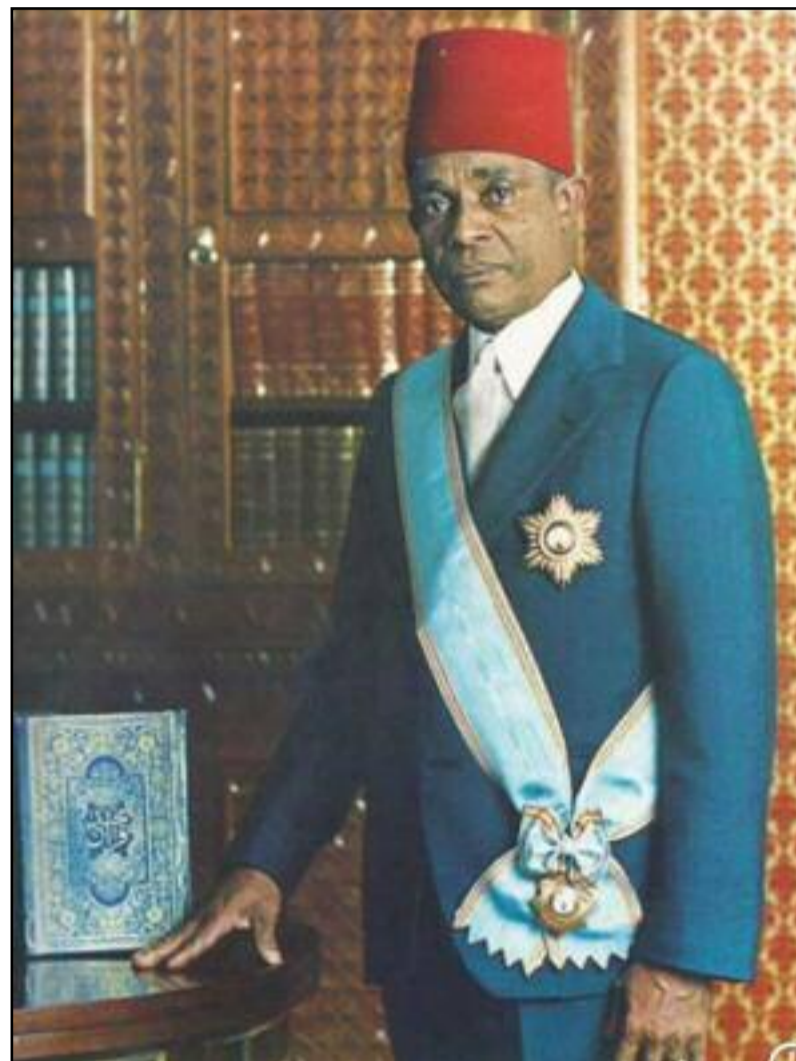
AAA a connu une longue carrière parlementaire en France avec l'avènement de la Ve République : il est élu sénateur des Comores en 1959, apparenté au Groupe d'Union des

Démocrates pour la République avant de prendre ses distances et de rejoindre la réunion administrative des Sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe.

Il avait été réélu sénateur en 1968, il évolue dans ses prises de position sur la question comorienne lorsque son destin politique local se précise : en décembre 1972, il est élu à la présidence du Conseil de gouvernement comorien par la Chambre des députés des Comores, juste après que celle-ci a donné mandat au gouvernement d'étudier et de négocier l'accession des Comores à l'indépendance.

Il démissionne de son mandat de sénateur français le 9 janvier 1973. En 1974, les résultats du référendum organisé par la France montrent une division de l'archipel : alors que les trois autres îles se sont prononcées à 95% en faveur de l'indépendance, une majorité des habitants de Mayotte s'y oppose. Face au refus de la France de considérer le vote dans sa globalité, le président du Conseil proclame unilatéralement l'indépendance des Comores en juillet 1975. La suite on la connaît. Il restera pour tous l'homme du 6 juillet 1975.

Mmagaza



ASSOCIATION COMORIENNE POUR LA LUTTE CONTRE LE CANCER CHEZ LA FEMME



OCTOBRE ROSE 2020

UN PARTENARIAT REUSSI

L'ACCF tient à remercier Remerciements à tous nos partenaires pour leur contribution décisive à l'aboutissement des objectifs d'octobre rose 2020

Liste des partenaires

- Ministère de la santé
- PNUD
- Cabinet d'Imagerie Médical (CIM) du Dr Soimihi
- Banque centrale
- MECK Moroni
- Moroni Accueil
- EFOICOM Ngazidja
- Association du personnel de l'OMS
- Monsieur Ahmed Ben Said Jaffar, Ministre des Télécom
- Mathilde Godet
- Etablissement Elamine Said Hassane
- Etablissement NASSIB
- Etablissement CHAWIRI
- CocoMoon

- Alliance française de Moroni
- Projet COMPASS
- Comores Telecom
- TELCO
- ACODS
- Ecole Ménagère Les Hirondelles
- Hotel le Retaj
- CSL Training
- RACINE (Equipe de Volleyball d'Itsandra)
- Imprimerie COPYA
- Dr - Soumaiha Ahmed
- Dr Soulé Ahamada Mzé Houzaimata
- Mr le Maire de Djomaniya Mboudé
- Mr le Maire de Mitsamiouli
- Mr le Maire de Mbéni
- Pharmacie l'Archipel

- Coach Abbas Iliassa
- Mme Roukia Abderemane
- Amal Athoumane
- Nadhuif Ansalysioiffa
- Mahamoud Saifillah Irfane
- AlWatwan
- La Gazettes des Comores
- L'ORTC
- Radio Ngazidja
- Hayba FM
- RFI
- Tartib
- Tous les autres médias qui ont accompagné la campagne d'Octobre Rose
- Les généreux anonymes